

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4376

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4376**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonnaise pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Communauté urbaine de Lyon, de la Ville de Lyon, et d'autres collectivités publiques adhérentes.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

a) - Bilan des actions 2012/2013

Le club photo a exposé dans des salons de premier plan comme Arles.

Le groupe de percussions "les Batoukailleurs" a pu suivre des formations au Brésil et au Portugal. Ils sont intervenus également dans de nombreuses manifestations de l'agglomération lyonnaise comme la Pyramide des chaussures, place Bellecour pour Handicap International.

Depuis 11 ans, la section théâtre s'ouvre vers l'extérieur avec des "scènes ouvertes". Elle accueille des compagnies extérieures pour leur représentation.

Le groupe danse a proposé de nombreux stage de danse.

L'atelier peinture est très récent (environ 3 ans). Il a été créé à l'initiative des agents de la Communauté urbaine et attire de plus en plus d'adhérents.

La section musique propose des cours pour tous les âges, adultes et enfants. Les cours de piano et de guitare ont connu un vif succès.

b) - Programme d'actions pour la saison 2013/2014

Les ateliers hebdomadaires proposés par la Gourguillonnaise lors de la saison 2013-2014 sont les mêmes que ceux de la saison précédente. Chacun d'entre eux développe certaines nouveautés :

- le groupe percussions, très impliqué dans la vie de l'agglomération et de la Région Rhône Alpes, sera présent pour les Fêtes des Lumières et les journées du patrimoine. Cette activité est animée et dirigée par un groupe d'agents de la Communauté urbaine en recherche permanente de nouveaux contacts,
- le club informatique s'oriente vers les techniques de création de site internet, retouche photos et musique,
- la compagnie de théâtre proposera une nouvelle création "Le théâtre sans Nom", et de nombreuses troupes invitées viendront présenter leurs pièces,
- l'école de danse proposera des soirées dansantes, dont une soirée le 31 décembre 2013 "Saint Sylvestre", des stages, des thés dansants, dont un après-midi dansant "semaine bleue" et un spectacle en juin "Cie au fait",
- la section toutes collections organise une biennale internationale d'échanges d'emballage de sucre et une bourse d'échanges glycopile.

c) - Budget 2013/2014

La convention 2014 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline de la manière suivante :

1° - une contribution financière annuelle constituée :

- d'une subvention de fonctionnement de 53 000 € dédiée au développement des activités de l'association,
- d'une subvention d'autonomie de 186 211 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition à l'association par la Communauté urbaine. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajustée en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes. L'augmentation de 14 211 € par rapport à 2013 est destinée à prendre en charge le salaire d'un agent supplémentaire mis à disposition. Un avenant à la convention sera alors passé.

2° - une mise à disposition de personnel :

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet d'une convention triennale spécifique, annexe n° 2 à la convention de subvention de 2013.

3° - une mise à disposition des locaux communautaires situés 207 rue Marcel Mérieux 69007 LYON et 4 rue du Commandant Ayasse 69007 LYON en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la subvention dédiée au développement des activités sont :

- 60 % dans le mois suivant la notification de la convention,
- 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat,
- le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections le nombre d'adhérents inscrits.

Un réajustement de la subvention d'autonomie sera effectué courant de l'exercice 2015 à la hausse ou à la baisse ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2013/2014 de l'association La Gourguillonnaise.

2° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 239 211 € à la Gourguillonnaise pour l'exercice 2014 dont :

- 53 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activités 2013-2014 de l'association,

- 186 211 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association La Gourguillonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine octroyée pour l'année 2014 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal pour la somme de 206 547 € exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487 ; au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 30 731 € exercice 2014 - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 2P28O1487, au budget

annexe du restaurant pour la somme de 1 933 € - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O1487.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 84 211 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2014 - compte 704 48 - fonction 020 - opération n° 0P28O2401.

6° - Les recettes correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 102 000 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2014 - compte 752 - fonction 020 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.